

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD2020\_065BIS**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	69
Votants	83
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 juillet 2020

**LE 23 juillet 2020**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SEIN DES SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATION À LOYERS MODÉRÉS (SA HLM)**

**PRESENTS :**

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. VIROL, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUX, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. FARGÉ, M. BELLOTEAU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO

**POUVOIR(S) :**

M. AUDI donne pouvoir à M. CADET  
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY  
Mme TOULAT donne pouvoir à M. PROTANO  
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD  
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. AMELIN  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. GASCHARD  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE  
M. NARDOU donne pouvoir à M. DOBBELS  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS  
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM  
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. CAREME  
Mme REYS donne pouvoir à Mme COURAULT

## DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU D'HABITATION À LOYERS MODÉRÉS (SA HLM)

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

**Considérant qu'**une erreur matérielle de dénomination est intervenue dans la rédaction de la délibération 2020\_065 du 23 juillet 2020.

**Qu'**en effet le nom de l'une des sociétés anonymes d'habitation à loyers modérés (SA HLM) n'est plus Périgordia mais Mésolia, il convient de corriger cette erreur matérielle.

**Considérant que** les entreprises sociales de l'habitat ont ouvert la possibilité aux collectivités locales qui le souhaitent d'entrer dans leur capital et de devenir ainsi membre de leur conseil d'administration afin notamment de peser sur les décisions de construction de logements sociaux.

**Que** le Grand Périgueux figure ainsi pour un montant symbolique (inférieur à 1 €) au capital, des sociétés Clairsienne, Mésolia et ENEAL (Anciennement Logévie).

**Que** pour chacune de ces sociétés le Grand Périgueux dispose d'un représentant.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :



- Décide de désigner les représentants du Grand Périgueux au sein des SA HLM suivants :

Société	Représentant
Clairsienne	LUMELLO Cécile
Mésolia	FARGE Charles
ENEAL	BOUCAUD Christelle

- La présente délibération annule et remplace la délibération DD2020\_065 du 23 juillet 2020.

**Adoptée à l'unanimité.**

Envoyé en préfecture le 07/09/2020

Reçu en préfecture le 07/09/2020

DD2020\_065BIS

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20200723-DD2020\_065BIS-DE

Délibération publiée le 29/07/20

Pour extrait conf

Délibération certifiée exécutoire  
à compter du 29/07/20

Périgueux, le 29/07/20

Le Président,  
Jacques AUZOU

